

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°75 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le HUIT du mois de AVRIL, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

~~~~~

### ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |                                                                                                                          |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Besse                    | Madame TARTIERE Catherine, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre                                                           |
| Chambon/Lac              | Monsieur LABASSE Emmanuel                                                                                                |
| Chastreix                | Monsieur BABUT Michel                                                                                                    |
| Compains                 | Monsieur VALETTE Henri                                                                                                   |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur CARDENOUX Didier                                                                                                |
| Espinhal                 | /                                                                                                                        |
| La Bourboule             | Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte,<br>Messieurs BATTUT Romain, CONSTANTIN François, EYRAGNE Jean-Marc |
| La Godivelle             | Madame MANSANA Jocelyne                                                                                                  |
| Le Mont-Dore             | Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine,<br>Messieurs DUBOURG Sébastien, AURIACOMBE Stéphane    |
| Le Vernet Ste Marguerite | /                                                                                                                        |
| Montgreleix              | Monsieur MAGE Jean                                                                                                       |
| Murat le Quaire          | Monsieur CASSIER Jean-François                                                                                           |
| Murol                    | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger                                                                            |
| Picherande               | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric                                                                                              |
| Saint Diery              | Monsieur CHASSARD Frédéric                                                                                               |
| St Genes Champespe       | /                                                                                                                        |
| Saint Nectaire           | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse                                                                       |
| St Pierre Colamine       | Monsieur CLECH Michel                                                                                                    |
| St Victor la Rivière     | /                                                                                                                        |
| Valbelex                 | Madame LANCELLE Elsa                                                                                                     |

~~~~~

Secrétaire de séance : Monsieur VALETTE Henri

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

Pouvoirs : Mr DANJOUX Hugues à Mr CONSTANTIN François, Mr GORY François à Mr CHASSARD Frédéric

Absents/Excusés : Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, DABERT Laurent, PERRON Roland.

Délégués suppléants assistant au conseil : Monsieur PERARD Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

~~~~~

### **OBJET : Motion pour le maintien de la ligne ferroviaire Volvic – Le Mont Dore**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;

VU la délibération n° 97 / 2016 en date du 26 juillet 2016, souhaitant le maintien de la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand – Le Mont-Dore ;

VU la délibération n° 86 / 2020 en date du 29 juillet 2020, souhaitant le maintien de la ligne ferroviaire de frêt Volvic – Le Mont Dore et la remise en service de la ligne voyageurs ;

VU la délibération n° 127 / 2020 en date du 8 Octobre 2020 validant la convention financière relative au financement des études et des travaux de maintien en exploitation des lignes 711000 et 710000 entre Volvic et Le Mont-Dore ;

Monsieur le Président rappelle les annonces du Président de la République en date du 14 juillet 2020, concernant les efforts à faire en termes d'écologie, et notamment renforcer le frêt ferroviaire massivement. Le maintien et le développement de cette ligne revêt un enjeu économique pour les emplois sur le territoire du Massif du Sancy, un enjeu sécuritaire dans la traversée de nos bourgs par des milliers de camions supplémentaires, ainsi qu'un enjeu environnemental et doit être reconnu par tous, comme une véritable ligne d'utilité publique.

Monsieur le Président explique qu'un Comité Technique s'est tenu Mercredi 7 Avril 2021 sous la direction de Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire pour valider le cahier des charges de l'étude de faisabilité d'un train touristique sur le parcours de la ligne ferroviaire Volvic – Le Mont-Dore, l'état d'avancement des études sur la section voyageurs Clermont – Volvic, et le rendu de l'audit auprès des entreprises susceptibles de pouvoir utiliser la ligne de frêt.

Il ressort que le financement d'une étude pour une réouverture de la ligne voyageurs entre Volvic et Le Mont-Dore n'est pas à ce jour clairement évalué, alors que cette demande est plébiscitée sur le territoire. Les surcoûts annoncés liés à une ligne voyageurs comme le réaménagement des quais, des gares, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite... le seront tout autant pour une ligne touristique. De plus, les améliorations déjà effectuées sur la voie entre Volvic et Laqueuille rendent le train très concurrentiel au bus (environ 10 minutes de différence selon les cheminots) en étant bien moins polluant et bien plus sûr pour les passagers.

Monsieur le Président propose d'adopter une nouvelle motion pour le maintien de la ligne ferroviaire Clermont – Le Mont-Dore pour la ligne de frêt mais également pour la réouverture de la ligne voyageurs entre Volvic et Le Mont-Dore. Un train touristique sur cette ligne peut être un développement complémentaire, mais ne doit en aucun cas remplacer le transport de marchandises, ni de voyageurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ SOUHAITE que la ligne ferroviaire Clermont – Le Mont-Dore continue à être maintenue pour le frêt, et qu'elle soit réouverte aux voyageurs sur la section Volvic – Le Mont-Dore même si un train touristique sur ce parcours voit le jour ;
- ❖ PRECISE qu'elle est nécessaire au bon fonctionnement et au développement des entreprises du territoire, et qu'elle est complémentaire au projet de territoire porté par la Communauté de Communes du Massif du Sancy tant par l'accueil touristique que par la préservation de l'environnement ;
- ❖ MANDATE son président pour en assurer la diffusion.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président,

Lionel GAY

